

Trois fois non!

Robert Richard

Volume 47, Number 4 (270), November 2005

Paris se *montréalise*-t-il?

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/32837ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (print)

1923-0915 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Richard, R. (2005). Trois fois non! *Liberté*, 47(4), 42–47.

Trois fois non !

Robert Richard

Paris change, se transforme, et nous, les Montréalais, y serions pour quelque chose ? Ce ne serait plus Montréal qui tournerait autour de la Ville Lumière, mais celle-ci qui ferait des ronds de jambe autour de nous ? Qu'est-ce que Cyrano de Bergerac se bidonnerait qu'on puisse « s'imaginer qu'en voyant une alouette rôtie [...] on a, pour la cuire, tourné la cheminée à l'entour¹ » ! Non, mais pour qui se prend-on ? Paris ne se *montréalise* pas ! Tout au plus, la grande métropole francophone d'Amérique — Montréal, pour ne pas la nommer — sert-elle de courroie de transmission à l'américanisation, déjà bien entamée, de Paris. Dans cette galère, les Montréalais jouent les *helpers*. Ce sont des grouillots, des porteurs d'eau.

Notre seul mérite, plutôt douteux, aura été d'avoir su changer de colonisateur, à un moment opportun du *corso e rícoso* de l'Histoire. Par les temps qui courent, les États-Unis, ça rapporte plus que Paris ! Déjà, en 1726, George Berkeley destinait l'Amérique à un grand avenir. Il la nommait « Time's noblest offspring » [la plus noble progéniture du Temps], faisant ainsi usage du schéma traditionnel de la *translatio studii et imperii* (inventée au Moyen Âge) pour présenter l'Amérique en légitime héritière de l'antique pouvoir de Troie. Aux yeux du philosophe et évêque irlandais, l'Amérique était destinée à incarner le cinquième et dernier acte de l'Histoire de l'humanité² — rien de moins ! Quand, un peu

¹ *Voyage dans la lune*, Paris, Garnier-Flammarion, 1970, p. 35. On peut aussi se référer à l'édition suivante : *L'autre monde*, Paris, Mille et une nuits, 1998, p. 15.

² Westward the course of empire takes its way;

The four first acts already past

A fifth shall close the drama with the day;

Time's noblest offspring is the last.

Cité dans J.G.A. Pocock, *The Machiavellian Moment*, Princeton, Princeton University Press, 1975, p. 511.

moins de trois siècles plus tard, soit le 22 janvier 2003, le secrétaire d'État des États-Unis, Donald Rumsfeld, lance sa remarque désobligeante sur la « *vieille Europe* », il ne fait que surfer — inconsciemment, on s'en doute — sur ce mythique transfert d'Est en Ouest du savoir et du pouvoir. C'est donc autour du soleil américain — et non plus autour de celui de Paris — que, en fin de compte, Montréal se serait résolu à « filer doux », en bon et serviable copernicien.

D'où les trois esquisses qui suivent — sur la langue, sur le prénom et sur le patronyme —, question de voir à quel soleil loge la petite planète Montréal.

Les Montréalais observent que *Le Monde* se serait mis à la féminisation de sa langue journalistique. Effectivement, réalisme social oblige, le grand quotidien français y va, depuis quelque temps, d'euphoriques « Madame la ministre » et de rayonnants « écrivaine » et « penseuse ». Influence avérée de la marge sur l'ancienne métropole ? Montréal serait donc enfin justifié de se prendre pour le nombril du *Monde* ? Car cette ferveur à refaire la langue pour refaire le monde, ça lui viendrait de nous ? Vous pensez ! Tout ça lui arrive d'Amérique — transporté à dos de Montréalais, si ça vous fait plaisir. Cela fait près d'un demi-siècle que l'Amérique s'est attelée à la tâche d'enchaîner la langue — anglaise, dans son cas — à la réalité sociale. Aux États-Unis, l'effort est collectif : on a *tous* mis la main à la barre oblique, pour que la langue de Shakespeare garde fermement le cap sur le biologique, à coup de *his/her* — sans oublier l'inénarrable *s/he* — qui choquent l'œil. Aux États-Unis, la langue est un miroir que l'on promène le long de la *political correctness*. Ce n'est ni de Dieu ni de Montréal que *Le Monde* a tiré son inspiration, mais de l'Amérique. Notre rôle à nous aura donc été de jouer les traducteurs à deux sous le mot de *franglais*.

Passons à l'usage du prénom. En France, le prénom aurait tendance à remplacer le patronyme, dans des échanges menés en

public (médias, scène politique, etc³). Y aurait-il là une influence dont tout Montréalais pourrait se sentir fier ? Après tout, à Montréal, nous avons l'apostrophe par le prénom — et par le « tu » — plutôt facile ? Eh bien, non, on n'y serait, encore une fois, pour rien. C'est l'Amérique qui, ici aussi, aurait ouvert le bal. On se souvient du « How's it goin', Lizzy ? », lancé, en plein concert à Buckingham Palace, par le trompettiste Louis « Sachtmo » Armstrong, à sa Majesté la reine Elizabeth II. C'était les années 1960. Visiblement amusée, *Her Majesty* avait tout de même pris la peine de rougir. En revanche, la presse de l'époque avait mis une bonne semaine pour en dérourgir. Mais voici qu'en 2004, à l'époque de la guerre en Irak, on a eu droit, en pleine conférence de presse, devant la Maison-Blanche, à des « Tony and I » par-ci et à des « my friend Tony » par-là, de la part du président George Bush qui cherchait à désigner ainsi l'homme public à ses côtés : le premier ministre de l'Angleterre, le très Honorable Anthony Blair. Personne n'a rougi et aucune manchette n'a cru bon relever l'incident. Ainsi va l'usage ! Conclusion : si, dans la France d'aujourd'hui, on cherche à retirer la *res publica* des mains des Mitterand, Jospin et Chirac, pour la confier à Pierre-Jean-Jacques — et ainsi à rabattre, signalons-le, le public sur le privé —, ce n'est pas à Montréal qu'il faut dire merci, mais à George et à Tony.

Avouons tout de même que ces histoires de langue et de prénom ne sont que petites bières — des concessions faites au goût du jour et à l'air du temps. En revanche, la question du patronyme est autrement sérieuse. Car c'est à la loi qu'on fait appel, dans ce cas-là. Ainsi, dans les nouvelles dispositions de la loi française sur les « noms de famille », a-t-on cru bon remplacer le mot « patronyme » par le syntagme « nom de famille », jugé moins sexiste. Le mot « patronyme » aurait, semble-t-il, eu le tort d'accorder l'ascendant au père — et donc à l'homme — sur la mère.

³ Alain Finkielkraut (*Répliques*, 5 mars 2005, sur les ondes de France culture) se désolait de cet usage du prénom par les politiques français.

Donc, depuis le 1^{er} janvier 2005, les parents français ont le droit de transmettre à leur enfant soit le nom du père, soit celui de la mère, soit les deux accolés, dans l'ordre choisi par les parents⁴. Le malin rappellera, avec raison, que le « nom de la mère » n'est, en réalité, que le « nom du père » de la mère, si bien qu'on ne se débarrasse pas si facilement du « patronyme ». Mais passons... Revenons plutôt à la question qui nous sert de refrain, depuis le début : n'y aurait-il pas là — au moins là — une influence mont-réalaise à repérer ? Après tout, cette pratique de transmettre le nom de la mère, accolé ou non au nom du père, existe depuis plus de vingt ans, au Québec. Eh bien, la réponse est encore une fois, non. Ce n'est pas le Québec — ni Montréal — qui tire les ficelles de la filiation, c'est l'Amérique qui, pour tout dire, en tire *les ficelles des ficelles*.

Commençons par voir ce qu'il en est du statut des noms de famille, dans le Québec d'aujourd'hui. On les cumule, on les collectionne, on les aligne à la queue leu leu. Un enfant québécois ne peut plus s'appeler Phrénésille Tremblay — ce serait beaucoup trop banal ! On l'appellera donc Phrénésille Tremblay-Séguin. Mais alors, qu'y a-t-il de si troublant là-dedans ? Ceci : *plus personne ne semble vouloir quitter sa famille !* Chacun reste agrippé à son monde. On ne fonde plus une famille — nouvelle, autonome. Plutôt, on réalise une entente entre deux familles. Pas surprenant que, à la moindre déconvenue, on se trouve prêt à reculer, à rompre — à divorcer —, c'est-à-dire à rentrer chez soi, dans son monde que, de toute manière, on n'a jamais vraiment quitté. Et qu'en est-il des enfants ? Eh bien, on les fait comme on fait des affaires. L'enfant ne serait plus le fruit d'une rencontre amoureuse, il ne serait plus que le produit issu d'une entente entre deux groupes d'intérêts. Il est le résultat d'un *merger* et, en tant que tel, il portera le nom des deux « compagnies » ou des deux

⁴ Il s'agit de la loi 2002-304, du 4 mars 2002. Elle a été modifiée le 18 juin 2003, pour une entrée en vigueur fixée au 1^{er} janvier 2005. Cette loi constitue une réponse, tardive, à une consigne émise en 1978 par le conseil de l'Europe, pour contrer la discrimination entre hommes et femmes.

« entreprises » ayant fusionné leurs capitaux et leurs ressources. Son patronyme, Tremblay-Séguin, on le prononcera avec la ferveur du boursicotier jasant des Time-Warner, SNC-Lavallin et Vivendi-Seagram.

Pour revenir à la loi française sur les noms de famille, on peut toujours se rassurer, car, semble-t-il, le pire aurait été évité. Une première version de cette loi prévoyait la possibilité pour l'enfant de se renommer à sa majorité, et donc de se donner un patronyme qu'il aurait été en droit d'*inventer de toutes pièces*. Or, voilà qui aurait été infiniment plus troublant ! Car voilà qui nous aurait valu l'*aberration d'une caution juridique accordée aux fantasmes de l'autoengendrement. Sui generis, le me, myself & I* de la filiation ! Je ne serais plus issu d'une lignée, la lignée viendrait de moi ; je serais, à moi seul, une lignée se suffisant à elle-même. Mais comme le dit Valérie Feschet, pour expliquer le retrait de cette disposition, il y aurait eu « un sursaut traditionaliste qui donne l'impression que la France [n'aurait pas osé] aller jusqu'au bout de sa volonté libérale⁵ ». On a envie de répliquer à madame Feschet : *on ne paie pas pour attendre !*

Revenons à notre question. Où est l'influence américaine dans cette nouvelle façon de penser — et de porter — son nom de famille ? Derrière cette possibilité, qui est fournie à l'individu de forger sa propre identité symbolique⁶, se tient l'Amérique jacksonienne⁷. Il s'agit de cette époque de la jeune République — nous parlons des années 1830 — ayant vu naître des mythes qu'on tient maintenant pour typiquement américains, dont celui du *self-made man*. C'est ce mythe puissant, doublé de cet autre mythe jacksonien, le fameux *rags to riches*, qui permet à l'individu de croire que la

⁵ Voir l'article de Valérie Feschet, « La transmission du nom de famille en Europe occidentale », *L'Homme*, n° 169, 2004.

⁶ Julie Coquart, *Le Journal du CNRS*, n° 182, mars 2005.

⁷ La référence est à Andrew Jackson (1767-1845), élu président des États-Unis en 1828. Jackson était lui-même un *self-made man*, le premier président à naître dans une proverbiale *log cabin* (cabane en rondins) et devenu un homme influent.

barrière des classes sociales n'est rien devant la volonté — le rouleau compresseur ! — de l'individu *déterminé, résolu, hardi, entreprenant*, etc. Nul besoin pour un gouvernement d'élaborer des politiques sociales ou de fonder un État-providence, même sous des formes renouvelées, pour aider les plus démunis ou pour combler l'écart entre riches et pauvres. Non, l'individu — George ou Tony — peut *tout* ; il n'a qu'à foncer, à persévérer, à s'acharner, à se « grouiller ».

Alors, Montréal exercerait-il une influence sur Paris ? La réponse est trois fois non. Entre les deux infinis que sont Washington et Paris, Montréal ne pèse pas plus lourd que le ciron de Pascal !